

RAPPORT ANNUEL 1978

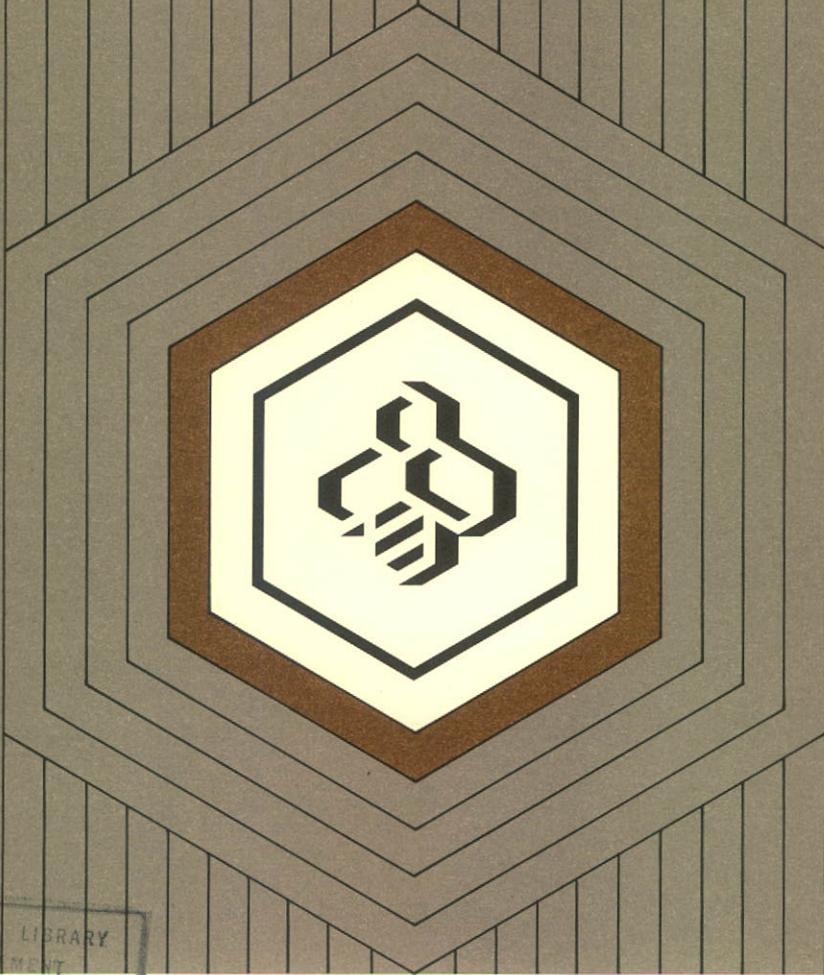
HOWARD ROSS LIBRARY
OF MANAGEMENT

AUG 14 1980

MCGILL UNIVERSITY



la société d'assurance
des caisses populaires



une institution du mouvement des caisses populaires desjardins

~

**LA SOCIÉTÉ
D'ASSURANCE
DES CAISSES
POPULAIRES**

34^e RAPPORT ANNUEL



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(en fonction au 31 décembre 1978)

Représentants des Caisses populaires

- DESROSIERS, Roger, C.A. — Rimouski
- *LAPOINTE, Roland — Rouyn
- LAVALLÉE, Maurice — Pierreville
- *MAROTTE, Gérard — Montréal
- PARENT, Armand — Métabetchouan

Représentants des assurés

- *ADAM, François, F.I.A.C. — Lévis
- BRIEN, François, B.A., D.D.S. — Amos
- *CHARPENTIER, Octavien — Joliette
- DION, Roland — Québec
- LEBLANC, Conrad F.I.A.C. — Québec
- LESAGE, Paul-Yvon — Ste-Thérèse
- MARTIN, Gérard, Agr. — St-Hyacinthe
- MONTPETIT, Camille — Montréal
- *SCALLON, Albert — Sherbrooke
- VÉZINA, Wellie — Beauport

LA DIRECTION

Président — François Adam, F.I.A.C. (1)
Président du Conseil — Adrien Bernard (2)
Vice-présidents — Roland Dion
Paul-Yvon LeSage
Directeur général — Pierre Bornais, c.r.

LE COMITÉ DE RÉGIE

Président:

François Adam, F.I.A.C.

Directeur général:

Pierre Bornais, c.r.

Directeurs de service:

Robert Alain, R.I.A. — Organisation et informatique

Léon Aubin, A.I.A. — Assurances diverses

Raymond Bouillé — Assurance automobile

André Deschênes, B. Adm. Af. —

Personnel

Judes Hamel — Sinistres

Robert Limoges, C.A. — Trésorerie et secrétariat

Fernand Patry — Agences et succursales

Marcel Pellerin, F.I.A.C. — Assurance des biens

Gérard Tobin — Sécurité et prévention



- — Membres du comité exécutif
- * — Sortant de charge, mais rééligible.

1. M. François Adam a pris sa retraite le 31 décembre 1978; son successeur est M. Conrad LeBlanc, F.I.A.C.

2. M. Adrien Bernard a démissionné en novembre 1978. Le poste de président du Conseil est actuellement vacant.

Malgré une concurrence toujours effrénée, La Société d'Assurance des Caisses Populaires n'en a pas moins connu des résultats positifs des plus intéressants. En somme, pour son 34^e exercice financier, La S.A.C.P. a vu son actif dépasser \$84 000 000, son volume de primes brutes se chiffrer à plus de \$85 500 000, tout en dégagant des profits de l'ordre de \$6 500 000 avant impôt, malgré un financement de primes non gagnées de près de \$4 500 000.

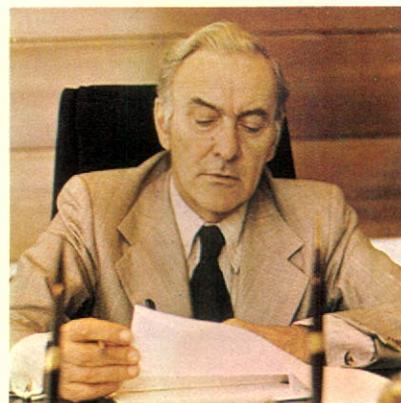
Ces résultats — les meilleurs jamais enregistrés à part 1977 — mais qui étaient en bonne partie prévus, ont permis à La S.A.C.P. de conserver beaucoup plus de son volume de primes brutes pour propre compte que par les années antérieures, portant son volume net acquis à \$54 600 000 soit un accroissement de plus de \$2 500 000 sur l'exercice précédent ou 4,9%.

Compte tenu de la perte appréciable d'environ \$12 000 000 de primes en responsabilité civile automobile suite à l'étatisation de cette branche d'affaires en 1978 par le gouvernement du Québec, l'on ne peut que conclure que La S.A.C.P. a connu un essor important durant son dernier exercice. Son bilan et l'état des revenus l'attestent d'ailleurs sans contredit.

Au terme de son dernier exercice, La Société d'Assurance des Caisses Populaires a eu à déplorer le départ de notre plus ancien administrateur, en l'occurrence M. Adrien Bernard. Nommé au Conseil d'administration en 1947 pour en devenir président en 1972, il n'a pas jugé à propos de solliciter un autre mandat. Son assiduité aux réunions, sa participation active aux délibérations du conseil et des comités dont il faisait partie, son dévouement inlassable, sa vaste expérience et son excellent jugement en avaient fait un précieux collaborateur et son absence sera certes ressentie à La S.A.C.P. Au nom de tous, je lui adresse mes remerciements les plus sincères, tout en l'assurant de ma plus vive reconnaissance.

En ce qui me concerne, le 31 décembre 1978 marquait la fin de ma carrière professionnelle d'assureur puisque j'ai décidé de prendre ma retraite. Même si cette décision était voulue, elle n'a pas été sans provoquer une profonde nostalgie, attaché comme je l'étais à La Société d'Assurance des Caisses Populaires dont on m'avait confié la direction en septembre 1950. Sans fausse prétention, j'ai quitté ce poste avec le sentiment du devoir accompli et des plus satisfaits de l'état dans lequel se trouvait La S.A.C.P. au 31 décembre dernier. En somme, je crois que nous ne pouvons que nous réjouir et être fiers de sa situation financière et de la place qu'elle occupe dans le milieu des assureurs I.A.R.D.

MOT DU PRÉSIDENT



En nous référant aux états financiers de l'exercice de 1950, on ne peut que conclure que La S.A.C.P. a connu, dans un temps relativement court, un essor considérable puisque son volume de primes brutes pour l'exercice en question se chiffrait à moins de \$950 000 avec un volume net acquis qui n'excédait pas \$400 000, comparativement à plus de \$85 500 000 de primes brutes, fin 1978, dont \$54 500 000 de primes nettes acquises.

Il est indéniable que l'accroissement constant de revenus indique la vitalité et la popularité de La Société d'Assurance des Caisses Populaires. Toutefois, si les revenus de toute institution sont importants, le capital et le surplus le sont plus particulièrement puisqu'ils représentent les éléments essentiels à son fonctionnement. Il est donc intéressant de noter qu'à la fin de 1950, La S.A.C.P. détenait un capital de \$325 840 et son surplus s'élevait à \$167 534, c'est-à-dire moins d'un demi-million pour les deux combinés; tandis que fin 1978, son capital se chiffrait à \$6 024 368 et son surplus atteignait la somme de \$15 823 292 pour former un capital et un surplus de l'ordre de \$21 847 660.

Ces succès dont il y a lieu, je crois, d'être fiers, nous les devons — et je suis heureux de le signaler — à tous nos employés, anciens et actuels, qui par leur dévouement, esprit de travail et conscience professionnelle demeurent pour moi les principaux responsables de l'essor qu'a connu La Société d'Assurance des Caisses Populaires depuis sa fondation. Bien sûr, nos représentants qui nous ont confié leurs affaires, les Caisses populaires et les institutions du Mouvement Desjardins ne sont pas étrangers aux succès précédemment énumérés. Je reconnais que sans tous ces collaborateurs, cette marche ascendante n'aurait pas été possible et je tiens à exprimer à tous et chacun ma profonde gratitude.

À mon successeur, je souhaite tous les succès qu'il espère et la même satisfaction que j'ai éprouvée durant mon terme d'office.

À La S.A.C.P., qu'elle maintienne sa marche ascendante — revenus et surplus particulièrement — pour le bénéfice des Caisses populaires et de notre groupe ethnique.


président



Il me fait plaisir, au nom du Conseil d'administration, de vous soumettre des commentaires sur nos résultats financiers arrêtés au 31 décembre 1978.

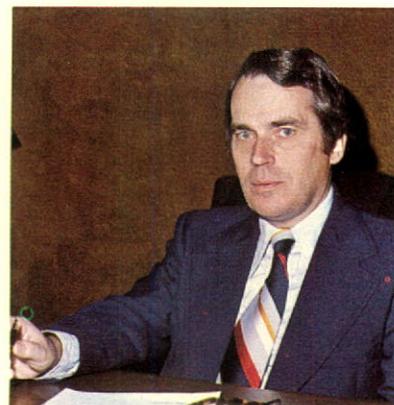
Deux éléments importants ont affecté nos résultats tant au niveau de l'état de nos revenus et dépenses que du bilan. Le premier est le remboursement de plus de \$5 000 000 que nous avons fait à nos assurés, suite à l'entrée en vigueur de la loi 67 sur l'assurance automobile le 1er mars 1978. Le second touche le rachat de 50% de nos cessions en quote-part, ce qui représente un montant de \$7,7 millions.

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

Nos primes brutes souscrites ont connu une diminution de l'ordre de 7% pour se chiffrer à \$85 753 000. En plus du remboursement que nous avons dû effectuer en vertu de la loi 67, il faut tenir compte de la perte de la partie dommages corporels en assurance automobile qui a occasionné un manque à gagner d'environ 30% par rapport à l'année précédente. De plus, la forte concurrence qui a marqué l'année 1978 et semble vouloir se continuer en 1979 a amené une croissance très faible dans nos diverses branches d'affaires au niveau des primes brutes.



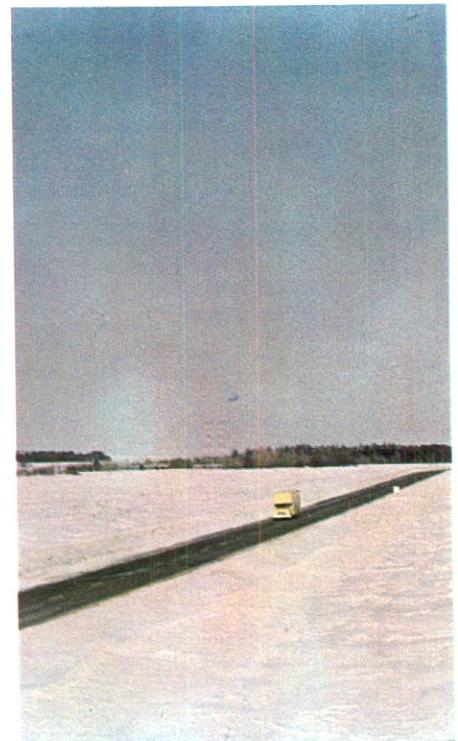
MESSAGE DE LA DIRECTION



Nos sinistres ont connu une croissance de 3.2%. Nous avons noté une détérioration de l'expérience au niveau de l'assurance des biens, et le dernier trimestre en assurance automobile a été mauvais. La fréquence des accidents a connu une augmentation sensible et l'impact du nouveau régime d'indemnisation directe à l'assuré sur la tarification reste à déterminer.

Nos dépenses ont été particulièrement affectées par le rachat de notre traité quote-part qui a nécessité le remboursement de commissions à nos réassureurs pour un montant de \$2 500 000.

L'ensemble de nos revenus de primes s'est maintenu à un chiffre raisonnable, compte tenu de la perte que nous avons subie en assurance automobile. L'expérience pour nos diverses branches d'assurance, après avoir tenu compte de l'impact produit par le rachat de notre traité quote-part, s'est révélée positive dans son ensemble. L'année 1979 s'annonce difficile et une stabilisation dans le marché est à souhaiter, à défaut de quoi nous vivrons à nouveau des jours sombres.



BILAN

Notre actif, en dépit d'une stabilité dans le volume de primes et du remboursement de \$5 000 000 en assurance automobile, s'est accru de plus de \$2 000 000 pour atteindre \$84 611 000. Nos placements au montant de \$62 374 000 se composent en grande partie d'obligations et d'actions, dont une somme de \$2 600 000 dans le secteur coopératif. Le rendement de notre portefeuille a été de 9,8%.

À la fin de 1978, le total de l'avoir des membres est de \$21 848 000, comparativement à \$17 750 000 l'année précédente, soit une augmentation de 23%.

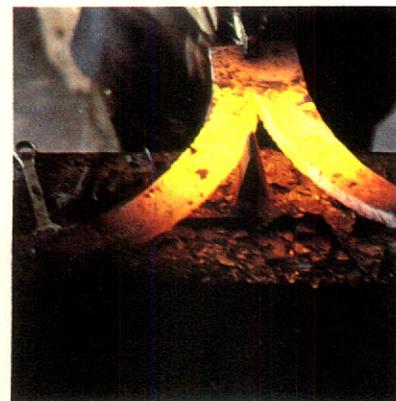
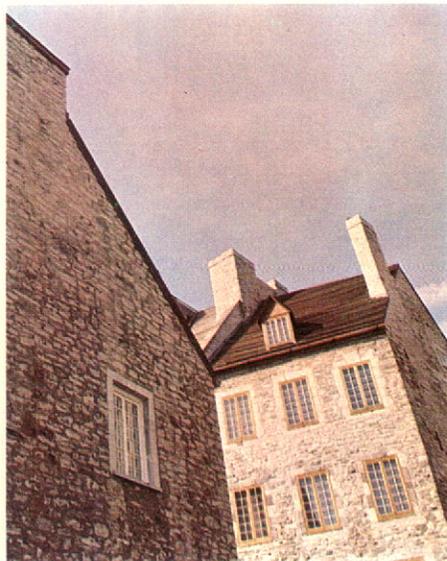
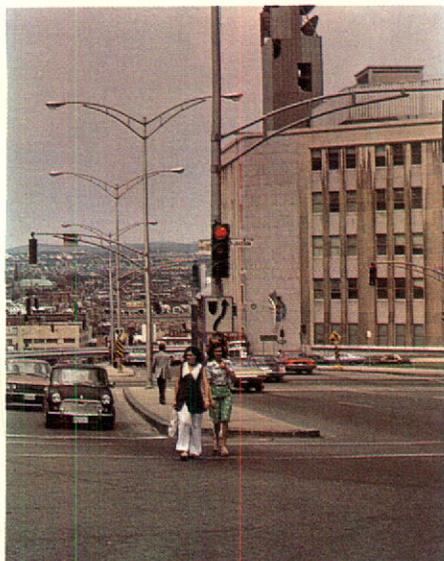
Qu'il me soit permis de souligner le départ de M. François Adam comme président de

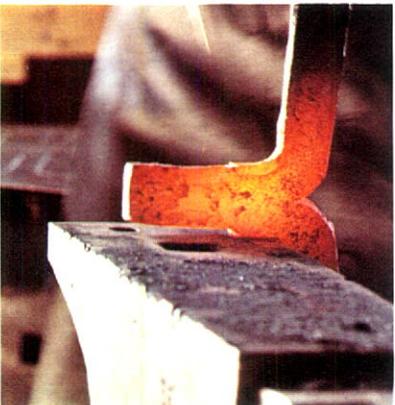
notre Société et l'arrivée de son successeur, M. Conrad LeBlanc. Au premier, nous aimerions réitérer les hommages de tout le personnel pour les vingt-huit années qu'il a passées au service de La Société d'Assurance des Caisses Populaires et nous formulons le vœu que sa retraite soit des plus heureuses. Au second, nous souhaitons la plus cordiale bienvenue parmi nous et l'assurons de la collaboration de tous pour continuer le travail entrepris.

En terminant, nous voudrions remercier tous les membres du personnel qui, comme par les années passées, ont apporté une contribution importante au succès de l'entreprise.



Directeur général





Aux membres de
La Société d'Assurance des
Caisses Populaires

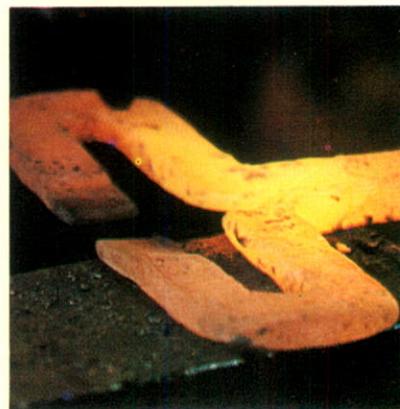
Nous avons vérifié les états des résultats des opérations et des bénéfices non répartis de La Société d'Assurance des Caisses Populaires pour l'exercice clos le 31 décembre 1978 ainsi que son bilan à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 1978 ainsi que sa situation financière à cette date selon les pratiques comptables appropriées mentionnées à la note 1, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson, Bélair et Associés
Comptables agréés

Québec, le 22 février 1979

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS



RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

exercice clos le 31 décembre



	1978	1977
Revenu de primes		
Primes brutes souscrites	\$85 753 307	92 379 371
Primes cédées aux réassureurs	<u>26 702 163</u>	<u>38 417 921</u>
Primes nettes souscrites	59 051 144	53 961 450
Augmentation des primes non acquises	<u>4 439 626</u>	<u>1 884 373</u>
Primes nettes acquises	<u>54 611 518</u>	<u>52 077 077</u>
Coût des réclamations		
Sinistres et frais de règlements bruts	53 177 425	52 578 795
Montants recouvrés des réassureurs	<u>20 714 862</u>	<u>21 132 491</u>
Sinistres et frais de règlements nets	<u>32 462 563</u>	<u>31 446 304</u>
Bénéfice brut	<u>22 148 955</u>	<u>20 630 773</u>
Dépenses		
Commissions nettes payées	7 287 455	4 097 920
Frais d'administration	12 778 261	11 259 096
Taxes sur primes	<u>1 757 689</u>	<u>1 786 719</u>
	<u>21 823 405</u>	<u>17 143 735</u>
Bénéfice sur opérations d'assurance	325 550	3 487 038
Revenu de placements	<u>6 224 312</u>	<u>5 195 827</u>
Bénéfice avant impôts	6 549 862	8 682 865
Impôts	<u>2 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	<u>\$ 4 549 862</u>	<u>4 682 865</u>

1978**1977****NON RÉSERVÉS**Solde au début
Bénéfice de l'exercice\$ 9 725 565
4 549 8625 772 574
4 682 86514 275 42710 455 439
500 000

Appropriation aux bénéfices non répartis réservés

14 275 427

9 955 439

Intérêts sur contributions des Caisses Populaires

452 135229 874

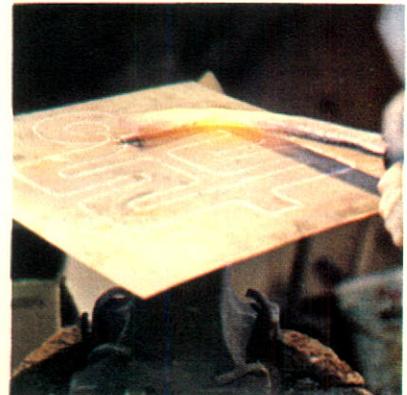
Solde à la fin

13 823 2929 725 565**RÉSERVÉS****RÉSERVE GÉNÉRALE** (note 3)Solde au début
Appropriation des bénéfices non répartis non réservés2 000 0001 500 000
500 000

Solde à la fin

2 000 0002 000 000**TOTAL DES BÉNÉFICES
NON RÉPARTIS****\$15 823 292**11 725 565**BÉNÉFICES NON RÉPARTIS**

exercice clos le 31 décembre





ACTIF

1978

1977

PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS (note 2)

Obligations, au coût amorti	\$52 534 190	50 619 366
Actions, au coût	7 193 105	4 571 100
Hypothèques, au coût	2 544 269	1 048 112
Dépôts à terme	102 500	9 625 000
	<u>62 374 064</u>	<u>65 863 578</u>

MONTANTS À RECEVOIR

Courtiers	9 840 160	11 833 818
Réassureurs	5 666 026	193 469
Compagnies réassurées	99 858	189 157
Intérêts courus sur placements	1 277 052	1 246 071
Impôts et taxes à recouvrer	1 919 808	—
Autres	486 386	179 792
	<u>19 289 290</u>	<u>13 642 307</u>

DÉPÔTS DANS DES COMPAGNIES RÉASSURÉES

559 857

604 146

IMMOBILISATIONS, au coût amorti

2 274 857

2 280 240

AUTRES ÉLÉMENTS

113 174

88 166

\$84 611 242

82 478 437

PASSIF

1978

1977

PROVISIONS

Primes non acquises
Sinistres en voie de règlement

\$26 169 982
32 920 038
59 090 020

21 730 357
32 358 638
54 088 995

MONTANTS À PAYER

Découvert bancaire
Courtiers
Réassureurs
Compagnies réassurées
Impôts et taxes
Autres

603 088
793 317
197 264
4 576
—
2 075 317
3 673 562

1 005 145
431 031
1 859 652
207 461
4 308 328
2 809 907
10 621 524

DÉPÔTS DES RÉASSUREURS

—
62 763 582

17 985
64 728 504

AVOIR DES MEMBRES

FONDS DE RÉSERVE

Contributions des Caisses Populaires

6 024 368

6 024 368

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Réservés (note 3)
Non réservés

2 000 000
13 823 292
15 823 292

2 000 000
9 725 565
11 725 565

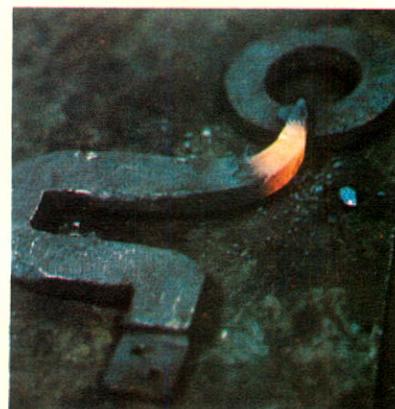
21 847 660

17 749 933

84 611 242

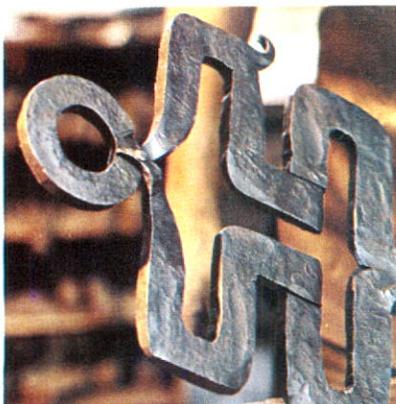
82 478 437

Approuvé par la direction
le 22 février 1979
François Adam, administrateur
J.A. Roland Dion, administrateur



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice clos le 31 décembre 1978



1. PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux usages particuliers à la Loi des Assurances du Québec, lesquels diffèrent sensiblement des principes comptables généralement reconnus, notamment:

- Les frais directs tels que commissions, taxes sur primes et autres déboursés sont imputés aux opérations lorsqu'encourus, alors que les revenus de primes correspondants sont rapportés comme revenus gagnés au prorata de la période de couverture.
- Les primes non acquises sont établies à 80% de leur valeur réelle.
- La dépense d'impôts imputée aux opérations est déterminée selon la méthode de l'impôt exigible.

2. PLACEMENTS

La valeur au marché des placements au 31 décembre s'établit comme suit:

	1978	1977
Obligations	\$50 951 553	50 773 560
Actions	7 517 216	4 761 230
Hypothèques	2 544 269	1 048 112

Les obligations incluent des titres déposés chez un fiduciaire en cautionnement ou en garantie de réassurance assumée, totalisant \$4 617 154.

3. BÉNÉFICES NON RÉPARTIS RÉSERVÉS

Ce poste est constitué des éléments suivants

	1978	1977
Réservé en vue de compenser pour les fluctuations éventuelles de la valeur des placements	\$1 850 000	1 850 000
Réservé pour compenser l'insuffisance des dépôts des réassureurs non agréés	150 000	150 000
	<u>\$2 000 000</u>	<u>2 000 000</u>

4. MESURES ANTI-INFLATIONNISTES

La Société est assujettie à la Loi canadienne anti-inflation en vigueur depuis le 14 octobre 1975, laquelle règlemente le niveau des prix, bénéfices et rémunérations.

L'administration estime que la compilation qui sera faite des données pertinentes assurera, pour la dernière année d'application, la conformité aux exigences de la loi.

5. LOI DES ASSURANCES DU QUÉBEC

L'actif de la Société comprend des éléments non agréés en vertu de la Loi pour

	1978	1977
	\$966 615	832 531

6. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Les baux à long terme en vigueur au 31 décembre 1978 comportent des paiements annuels minima de \$313 973 en plus des clauses usuelles relatives aux taxes, assurances et autres frais.

7. DONNÉES COMPARATIVES

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

avoir des membres

1974	4 962 469
1978	21 847 660

actif total

1974	40 532 093
1978	84 611 242

bénéfice net de l'exercice

1974	-1 747 559 (perte nette)
1978	4 549 862

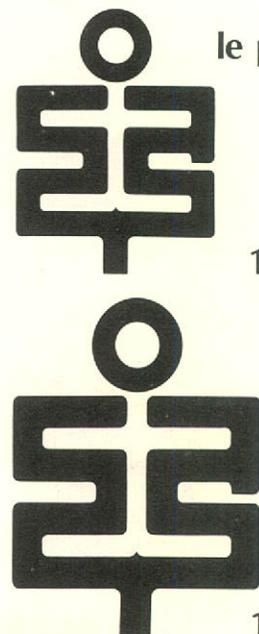
primes nettes acquises

1974	32 821 117
1978	54 611 518

primes brutes souscrites

1974	52 880 710
1978	85 753 307

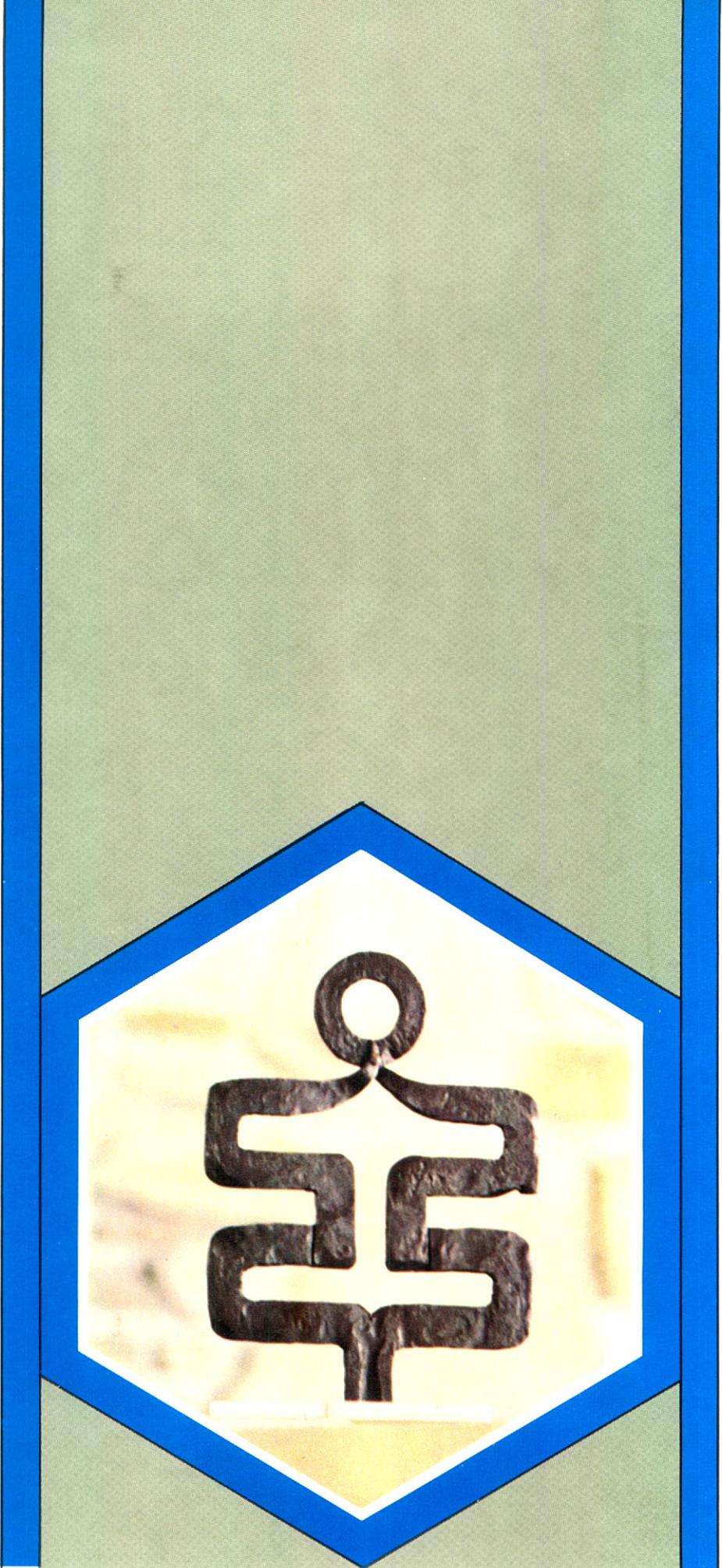
STATISTIQUES



le personnel

1974: 451

1978: 681



desjardins



mouvement
des caisses populaires
desjardins